

*Initiatives ministérielles*

100 des prestataires sont sans travail parce qu'ils ont quitté leur emploi sans motif valable. Ce chiffre nous montre bien que le prétexte du motif valable avancé par le gouvernement pour justifier les coupes ne tient pas très fort.

En Saskatchewan, 11,5 p. 100 des prestataires ont quitté leur emploi sans motif valable. Dans la riche Colombie-Britannique, c'est le cas de 12,4 p. 100 d'entre eux. Par conséquent, il est clair que les citoyens des provinces pauvres travaillent assidûment, quel que soit l'emploi qu'on leur offre.

• (1530)

Le projet de loi C-21 lui fournira-t-il l'occasion de créer de nouveaux emplois? La ministre a dit que le gouvernement entendait créer de nouveaux métiers afin que ceux qui les exercent puissent faire oeuvre utile. C'est formidable! Mais dans quels domaines va-t-il les créer? Grâce à quelle stratégie économique et à quelle politique industrielle les Canadiens qui exerceront ces nouveaux métiers pourront-ils obtenir les avantages que la ministre leur promet?

Si la ministre est dans l'incapacité de répondre à cette question, c'est qu'elle n'a pas encore consulté tous les groupes qui ont comparu devant le comité pour lui donner une idée de ce qu'il fallait faire. Même si nous les dotons de nouveaux métiers, où donc pourront-ils les exercer?

Si je dis «même si» c'est que, pour parler franchement, la plupart des membres du comité ont commencé à envisager avec désapprobation et scepticisme l'idée que la ministre et le ministère voulaient élaborer un nouveau programme de formation.

La ministre m'écoute avec une attention soutenue. En 1988, le gouvernement a bel et bien réduit de 8 p. 100 les crédits qu'il allouait à la création d'emplois. Pour juger la sincérité dont le gouvernement fait preuve dans ce projet de loi, il faut se reporter à son bilan. Il a réduit de 1,7 p. 100 les crédits alloués aux programmes d'accession à l'emploi. Le gouvernement a déclaré que nous devons former nos concitoyens en prévision de l'avenir. Je suis d'accord avec le gouvernement.

Qu'a-t-il fait? Il a réduit les crédits de 3,6 p. 100.

Qu'a-t-il fait au chapitre de la création de nouveaux métiers? Nous devons envisager l'avenir, nous devons regarder au-delà de l'horizon. Nous devons découvrir à quoi nous pourrions consacrer nos talents et nos énergies. L'autre soir, s'inspirant de Robert Kennedy, mon chef a

déclaré: «Donnez-moi ce que vous avez de mieux; confiez-moi vos meilleurs cerveaux et vos meilleures énergies pour que nous puissions bâtir demain un nouveau Canada.»

L'année dernière, la ministre et son ministère ont réduit de 7,05 p. 100 les crédits affectés à l'apprentissage. La ministre a tenté de justifier nombre de ces mesures en déclarant que le gouvernement allait dépenser beaucoup d'argent afin que les localités puissent nous dire ce dont elles ont besoin. C'est comme si les députés qui représentent ces mêmes localités et sont en rapport constant avec leurs électeurs ne pouvaient l'en instruire.

Le gouvernement a réduit de 2,5 p. 100 les crédits affectés aux programmes de développement des collectivités. Il a réduit de 20 p. 100 les crédits alloués aux idées novatrices. Nous devons regarder avec un certain scepticisme toutes ces extrapolations qui seraient exactes, selon la ministre, car lorsque nous considérons l'issue ultime, le projet de loi dont nous sommes saisis présente une difficulté constitutionnelle.

Un témoin de la région de Toronto nous a signalé que le gouvernement voulait affecter 15 p. 100 du budget global de l'assurance-chômage à des programmes de formation. Ce faisant, le gouvernement outrepassé ses attributions parlementaires, car le régime d'assurance-chômage est un régime de soutien du revenu, non pas un système de formation. Malgré tout, le gouvernement va accaparer 15 p. 100 de ce budget.

Selon le Budget de 1989—je fais preuve de conservatisme en parlant de 15 p. 100 de plus de 10 milliards de dollars, excluant la participation du gouvernement—cela signifie que le gouvernement disposera d'environ 1,5 milliard de dollars à des fins de formation. Comme par hasard, les ressources globales dont dispose le programme de planification de l'emploi sont de 1,46 milliard de dollars.

Depuis quatre ans, le gouvernement a réduit de 770 millions de dollars les crédits affectés à la formation. Compte tenu des antécédents du gouvernement, nous pouvons prévoir qu'il utilisera l'argent des primes.

La ministre l'a dit tantôt en faisant ce lapsus: «Nous allons imposer des taxes aux employés et les employeurs afin de dispenser de la formation aux travailleurs qui y sont admissibles.» En fait, nous verrons le gouvernement réduire ses subventions au Programme de la planification de l'emploi d'un montant équivalant à la somme qui sera transférée des cotisations, auxquelles le gouvernement ne contribuera plus. Il y aura également une taxe supplé-